



Informations de Jocelyne GUERIN

28 juillet 2023

Vie économique :

Des commerces et des activités qui se développent, qui ouvrent en centre ville, d'autres à la ferme
Les temps changent, c'est la vie ! Réjouissons-nous, nous accompagnons et soutenons tous ces projets

- Vendredi, ouverture du magasin « Jambon Gourmand » (ex KESTEN) repris par M. Louis-Bertrand JEANNEROD, Nature et régions
- Le 1^{er} août : signature de la vente du bâtiment de M. Dominique DECHAUME à Nièvre Aménagement pour installation nouvelle boutique « LOCAL PAYSAN » ; démarrage des travaux prochainement
- Le 2 août : M. Emmanuel DUMAS ouvre un magasin à la ferme des Hérards « Les Prairies Gourmandes du Morvan »
- Rencontre avec M. et Mme CHIPAUD – reprise de la ferme RENIER « Les Couraults »
Activités équestres ➤ démarrage début 2024
Jeune couple avec 3 enfants, 12, 9 et 2 ans

Nous souhaitons à tous une bonne installation, pleine réussite et nous les remercions pour leur investissement et leur participation au développement de LUZY et son Territoire.

Services :

LA POSTE nous informe des nouveaux horaires, harmonisation pour une meilleure lisibilité
Changement : fermeture le lundi et ouverture le mercredi

Ressources Humaines :

- **La Mairie de Luzy aide les Jeunes, participe à leur parcours et démarrage dans la vie professionnelle**

Nous accueillons 2 jeunes en service civique à la rentrée de septembre :

- **Louis DUBUC : discipline « Sport et Science »**

Missions avec nos animateurs sportifs auprès des associations, des scolaires, à la restauration scolaire et participation à la préparation et organisation de la fête de la science ;

- **Clara CLEMENT : « Education pour Tous »**

Rentrée scolaire à l'école maternelle avec les enseignantes et nos 2 ATSEM et participation à la restauration scolaire.

- **Présentation de la synthèse du rapport social unique 2022** : cette synthèse reprend les indicateurs qui illustrent le fonctionnement de la collectivité (caractéristiques des agents, rémunérations, formation, absences, accidents du travail, prévention, mouvements, évolution professionnelle, action et protection sociale etc...)

Document qui traduit le bon fonctionnement, le bon management à la Mairie de Luzy

Nos Fêtes de Quartiers :

Un réel succès en terme de fréquentation, d'ambiance, à ce rythme, nous aurons rencontré plus de la moitié de Luzycois, des moments intéressants, pour mieux expliquer nos projets, nos actions, répondre aux interrogations. Des échanges en toute transparence, sans filtre, qui permettent aussi d'éclairer, de rétablir la vérité.

Aménagement Rue de la Rue de la République :

Observation jusqu'à la fin des travaux en septembre, temps nécessaire pour permettre à chacun de s'adapter au changement, amélioration de la signalisation, prise en compte des difficultés de circulation

Fin septembre, après cette période de constat, les bonnes décisions seront prises.

Cette semaine, une entreprise va nettoyer les façades et vitrines de tous les bâtiments de la rue, en réparation des dégâts, poussière durant les travaux

Futur aménagement du Champ de Foire :

Grande concertation citoyenne pour un beau projet d'entrée de ville

- Nombreuses réunions en Juillet avec les riverains, les commerçants, artisans, les usagers de ce grand espace, club pétanque, associations organisatrices des festivals, foires etc...

- Réunion publique le 12 septembre.

Notre Moulin :

- Achèvement des travaux fin septembre.

- Inauguration le vendredi 29 septembre

Un grand évènement est prévu pour fêter l'ouverture de ce bâtiment, après 7 ans de longues procédures administratives et juridiques.

4 ans pour obtenir la propriété, acte du 21/09/2020 et 3 ans pour l'ordonnance du Juge de l'Expropriation fixant définitivement l'indemnité de consignation.

Préfet et Sous-Préfète seront là pour témoigner haut et fort que ce dossier a toujours été mené par la Mairie de Luzy dans les règles de l'art !

Marché Couvert et Terrasses de l'Alène : une belle réalisation qui plait à tout le monde !

Ce chantier se déroule bien

Fin des travaux le 20 septembre.

Opération « Les Jeunes et les Entreprises » :

Belle réunion de lancement le 10 juillet, rassemblant de nombreuses entreprises, l'Education Nationale, le Collège, tous volontaires et partenaires pour porter et piloter cette opération.

Rendez-vous début septembre avec les Jeunes.

Notre objectif :

faire rester ou revenir les jeunes sur le territoire, leur donner envie en connaissant mieux notre bassin de vie, leur faire découvrir les entreprises, leurs activités, les métiers de demain, mieux les accompagner dans leur future vie active

Un beau pari et défi à relever !

Chats errants :

Plusieurs personnes volontaires, formées et habilitées, créent une association pour tenter de solutionner ce problème, stopper cette prolifération.

Document de valorisation financière et fiscale 2022

- document remis le 26 juillet par Mme la Sous-Préfète et la Direction des Finances Publiques, avec une analyse de la gestion de la Mairie de 2018 à 2022, fonctionnement et investissement, équilibre financier du bilan, endettement, fiscalité directe locale, dotation

Conclusion : tous les indicateurs sont bons, révélateurs sur la durée d'une parfaite maîtrise de notre budget et de notre gestion de la ville

Des échanges très intéressants pour bien comprendre nos résultats, des propos et messages très valorisants et flatteurs pour les élus et la politique menée : un projet global inscrit dans un plan guide d'aménagement, planifié, piloté et managé, des investissements très importants mais fortement soutenus, un management des équipes très fort et adapté au développement et au projet durablement

Un bon moment avec Marie DUTRIEUX pour la remise du cadeau de bienvenue à Ernest, né le 31 mars.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de LUZY

Arrondissement de
CHÂTEAU-CHINON
Département de la Nièvre

PROCÈS-VERBAL

du Conseil Municipal du Vendredi 28 Juillet 2023

* * * * *

L'an **deux mille vingt trois**

Le : **vendredi 28 juillet** à : **12 heures 30**

Les membres du Conseil Municipal de la Commune de LUZY, se sont réunis, salle de l'Hôtel de Ville, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 21 juillet 2023, conformément aux articles L 2121-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de la convocation : **21 juillet 2023**

Etaient présents :

GUERIN Jocelyne – GONIN Gilles - THEVENIAUD Jean-François - FAURE Olivier - DESCOURS Thierry – BAUDRAND Georges - DELAVELLE Sylvie – CLOIX Bruno - GUYOLLOT Marc – MANGOTE Annick - RAMEAU Vincent.

Secrétaire de séance : Thierry DESCOURS

Absente excusée : Hélène BUIRON

Pouvoirs : - Florence CHANDIOUX a donné procuration à Jocelyne GUÉRIN
- Floor NUSINK a donné procuration à Gilles GONIN
- Jean-Michel ANDRIOT a donné procuration à Georges BAUDRAND
- Jean-Yves BERGER a donné procuration à Bruno CLOIX
- Karine LAURENT a donné procuration à Jean-François THEVENIAUD

A l'ouverture de séance, Madame le Maire propose d'ajouter 1 délibération à l'ordre du jour :

*- Décision modificative n°2 – Budget Primitif Commune 2023
Indemnités relatives au dossier d'expropriation de la parcelle A 2747 / Consignation*

Proposition adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

L'ensemble des délibérations ont été prises à l'unanimité.

1 / Approbation des Procès-Verbaux des Conseils Municipaux du 09 juin 2023 à 12h30 et à 12h45 :

Madame le Maire demande s'il y a des remarques sur les procès-verbaux des deux derniers Conseils Municipaux et après en avoir délibéré, les membres approuvent les procès-verbaux des Conseils Municipaux du 09 juin 2023 à 12h30 et à 12h45.

2 / Modification du règlement d'intervention du fonds façades – extension du périmètre :

La Commune de Luzy est engagée depuis 2015 dans un projet de revitalisation et de redynamisation du centre-bourg. La mise en œuvre du Fonds Façades depuis 2018 est un réel succès.

La commune poursuit son projet de revitalisation. Après avoir rénové la quasi-totalité des espaces publics du centre-bourg, une équipe de maîtrise d'œuvre vient d'être missionnée pour travailler sur le projet de requalification de la place du Champ de Foire.

Pour poursuivre le principe d'une rénovation globale de la ville, c'est-à-dire intégrant aussi bien les espaces publics que le patrimoine bâti, il est proposé d'étendre le périmètre du fonds façades aux bâtiments jouxtant la place du Champ de Foire.

Le Conseil Municipal valide les modifications apportées au règlement d'intervention du Fonds Façades, et donc le nouveau périmètre d'éligibilité à ce fonds.

3 / Création d'emplois dans le cadre des avancements de grade 2023 - Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe :

Madame le Maire expose à l'assemblée délibérante que deux agents titulaires peuvent bénéficier d'un avancement de grade par le biais de l'avancement à l'ancienneté propose la création d'un emploi permanent à temps complet sur le grade d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} août 2023, le second poste étant vacant au tableau des effectifs à cette même date.

Le Conseil Municipal approuve la création d'un emploi permanent à temps complet sur le grade d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} août 2023.

4 / Création d'emplois dans le cadre des avancements de grade 2023 - Agent de maîtrise principal :

Madame le Maire expose à l'assemblée délibérante qu'un agent titulaire peut bénéficier d'un avancement de grade par le biais de l'avancement à l'ancienneté et propose la création d'un emploi permanent à temps complet sur le grade d'Agent de Maîtrise Principal à compter du 1^{er} août 2023.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve la création d'un emploi permanent à temps complet sur le grade d'Agent de Maîtrise Principal à compter du 1^{er} août 2023.

5 / Modification des statuts de RESO Nièvre – Adhésion de la Communauté de Communes Haut Nivernais Val d'Yonne et retrait des communes de Clamecy et Varzy :

Lors de la séance du conseil d'administration de RESO du 27 juin 2023, les membres présents ont approuvé à l'unanimité les modifications statutaires suivantes :

- adhésion de la Communauté de Communes Haut Nivernais Val d'Yonne,
- retrait des communes de Clamecy et Varzy.

Les collectivités adhérentes à RESO dont LUZY fait partie, doivent approuver les statuts tels que modifiés lors du C.A. du 27 juin 2023.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, approuve les statuts modifiés.

6 / Décision modificative n° 2 – Budget Primitif Commune 2023

Indemnités relatives au dossier d'expropriation de la parcelle A 2747 / Consignation

Les crédits relatifs à l'indemnité de consignation – dossier du Moulin - ont été prévus au budget primitif commune 2023 pour un montant de 34 000 €.

Le courrier du 15 mai dernier de la DGFIP du Pôle Gestion Publique, portant sur les conclusions du Commissaire du Gouvernement Suppléant devant le Juge de l'Expropriation du Tribunal Judiciaire fixant une indemnité de remploi à hauteur de 4 400 €, qui s'ajoute à l'indemnité principale de 34 000 €,

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à une décision modificative afin de provisionner cette somme au budget primitif commune 2023,

Chapitre	Opération d'équipement	Imputation budgétaire	Montant
<i>Dépenses d'investissement</i>			
21	227	2181	- 4 400,00 €
27	-	2764	+ 4 400,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise les mouvements de crédits ci-dessus.

Le Secrétaire,
Thierry DESCOURS



Le Maire,
Jocelyne GUERIN

